



Le 17 janvier 2022

PROJET: **Réfection des plafonds, éclairage et équipements spécialisés**

ÉTABLISSEMENT : **École Félix-Leclerc**

No. DE PROJET DE LA CSSMB : **089108346-089145729-089156532-089145730**

No. APPEL D'OFFRES : **21-049**

No. DOSSIER ARCHITECTE: **124-10**

ADDENDA NO.3

PRIORITÉ

Cet addenda fait partie intégrante des plans et devis du projet susmentionné et doit être lu comme un tout. Toutefois, cet addenda doit avoir priorité sur les exigences des plans et devis auxquels il apporte des variantes.

Cette note sera considérée par les soumissionnaires comme faisant partie des documents de soumission.

BUT

Le but de cet addenda est d'apporter des changements et éclaircissements.

3.1 Équivalence - Tuile de plafond

En addenda 2, nous précisons que le produit de référence (carré) est le suivant **Fine Fissured (1713)**. Le système de suspension de référence est le suivant : **PRÉLUDE XL 7300**

En équivalence acceptable :

CGC :

Suspension DX/DXL 15/16

Tuile RADAR cas élevé 24" x 24"

CertainTeed :

Suspension Calssic 15/16

Tuile PERFORMA Fine Fissured HHF 457 ou 454



3.2 Gypse – Précisions

Plafond gymnase : Le gypse sera de type ultrarésistant, 16 mm, MOLDTOUGH FIRE CODE de CGC ou équivalent approuvé.

Retombée de plafond : Tel que mentionné aux plans, les retombées de plafond sont en gypse 5/8" type X.

Fin de l'addenda #3

PRÉPARÉ PAR: Yannick Giasson, architecte